

académie  
Montpellier

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pyrénées-Orientales

éducation  
nationale



Perpignan, le mercredi 3 décembre 2014

Le Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale,  
Directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et messieurs les Directeurs d'école  
Mesdames et messieurs les adjoints  
s/c de mesdames et messieurs les IEN

45 avenue Jean Giraudoux  
B.P. 71080  
66103 PERPIGNAN  
cedex

**Objet** : L'enseignement de la natation à l'école primaire  
Note du 3 décembre 2014

Site : <http://ac-montpellier.fr/ia66/>

Conseiller technique départemental  
EPS

Affaire suivie par M. AUZEVILLE, CTD

Téléphone : 04 68 66 28 00

Télécopie : 04 68 66 28 23

Courrier électronique :  
[marc.auzeville@ac-montpellier.fr](mailto:marc.auzeville@ac-montpellier.fr)

Mesdames, Messieurs,

L'enseignement de la natation à l'école primaire est défini par la réglementation de l'Education Nationale déclinée dans la circulaire n°2011-090 du 07-07-2011, parue au Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011, dont voici ci-dessous un extrait :

**« Apprendre à nager est devenu une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.**

**Lorsque cela sera possible, cet apprentissage sera proposé dès la grande section de maternelle. Cependant et conformément à cette circulaire, le moment privilégié de cet apprentissage à l'école primaire est le cycle 2 (CP et CE1) pour lequel on proposera une trentaine de séances réparties en deux ou trois unités d'apprentissage, auxquelles pourra s'ajouter une unité d'apprentissage supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. »**

J'attire votre attention sur la fréquence, la durée et le temps d'activité dans l'eau, qui sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages.

Ainsi, traditionnellement, les unités d'apprentissage ont jusqu'à présent été constituées de 10 à 15 séances, réparties sur un trimestre environ à raison d'une séance par semaine, seuil au-dessous duquel on ne peut descendre.

Une expérience menée sur la ville de Perpignan, prouve que l'on peut améliorer ce dispositif afin de rendre plus efficace l'apprentissage de la natation scolaire.

En effet, pour la troisième année consécutive, la natation scolaire, pour les écoles élémentaires publiques de la ville de Perpignan, se déroule sous la forme de stage (10 séances suivies réparties sur deux semaines et demie, à raison d'une séance par jour sur 4 jours de la semaine). Pour les maternelles, une organisation, à raison de deux séances par semaine, peut également être envisagée.

Cette nouvelle organisation est en conformité avec la circulaire sur la natation de juillet 2011 dont un extrait figure ci-dessous :

**« Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières,... »**

Des orientations précises ont été dégagées, dans un souci d'efficacité tant pour ce qui est de l'apprentissage de la natation scolaire au niveau des élèves, que de la mise en place de cette activité physique et sportive par les enseignants et les intervenants professionnels.

Après deux années d'expérimentation, les résultats sont significatifs quant aux progrès réalisés par les élèves. Compte tenu des points positifs indéniables, il est important que ce dispositif soit partagé et étendu à l'ensemble du département, malgré les contraintes qui peuvent survenir.

L'apprentissage du « savoir nager » est devenu une priorité nationale depuis la circulaire de juillet 2011. Ce dispositif permet à un maximum d'élèves de valider les différents paliers, ce qui conforte le choix de vouloir l'étendre à toutes les piscines du département.

Aussi, je demande à tous les acteurs concernés (élus, MNS, enseignants, IEN, conseillers pédagogiques EPS) de réfléchir à la mise en place d'une telle organisation au sein de leur bassin.

Je sais pouvoir compter sur votre grande implication dans cet enseignement et vous en remercie.

Michel ROUQUETTE

